

Lettre aux habitants

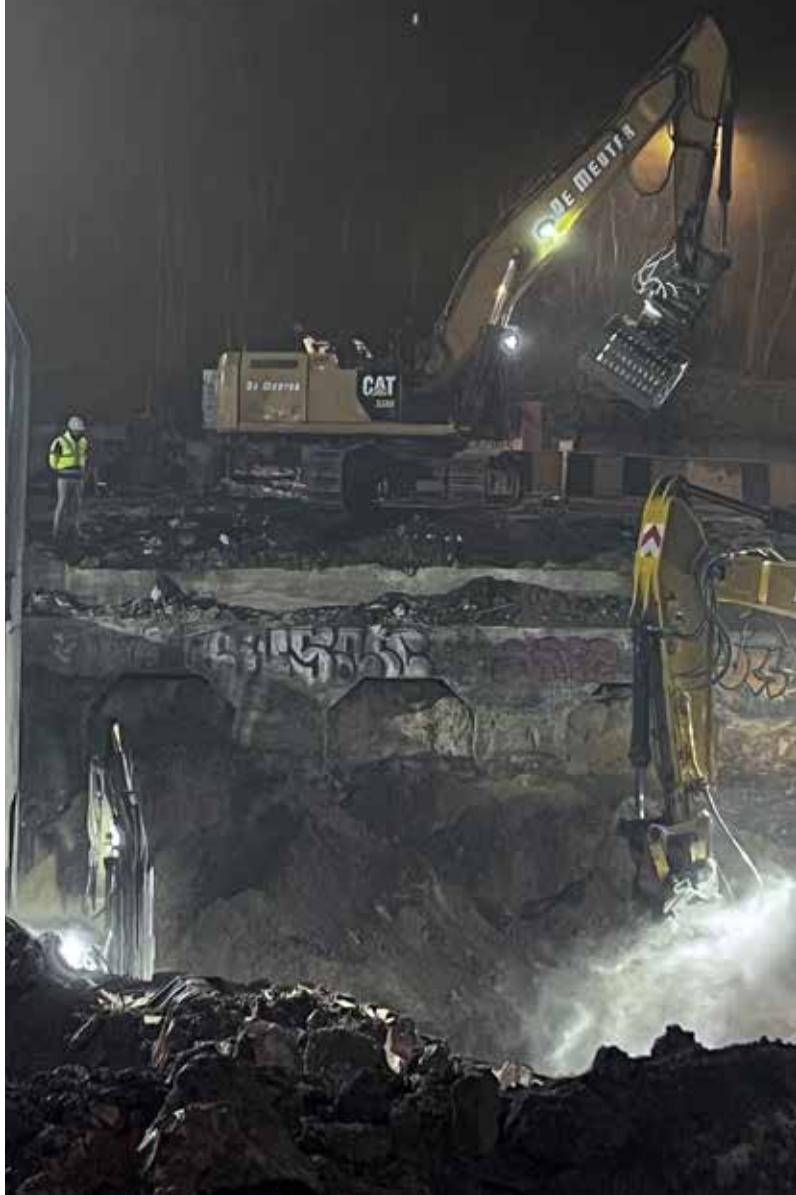
Nouvelles de l'ACQU n° 123 Mars 2025

Publication trimestrielle de l'Association de Comités de Quartier Ucclois (ACQU) asbl N° d'entreprise 418.110.283
Siège social : rue des Bigarreaux, 34, 1180 Uccle
www.acqu.be

S O M M A I R E

• RE-DÉCOUVRIR UCCL	3
• VIVRE AVEC SON TEMPS, TOUT EN RESTANT FIDÈLE À SA CHARTE	6
• RECENSER LA LOCALISATION DES AMPHIBIENS À UCCL, AVEC L'AIDE DES UCCLLOIS !	8
• LA CONVENTION D'AARHUS ET SON APPLICATION PRATIQUE DANS LE DOSSIER DIT DES « BLÉS D'OR », À UCCL	10
• QUARTIER FOND'ROY : UNE ASSEMBLÉE OÙ LE PASSÉ REJOINT LE PRÉSENT	14
• UCCL-STALLE : AURONS-NOUS ENFIN UNE GARE « DURABLE » DANS NOTRE COMMUNE ?	16
• DES AIRES DE JEUX, DE 2 À 102 ANS !	20
• UN DIMANCHE SANS VOITURES, MAIS 365 JOURS AVEC VÉLO !	21
• MODIFICATION D'UN PPAS, ADOPTÉ EN 1957 : ANECDOTIQUE ?	23

Destruction de l'ancien pont Carsoel le 11 janvier 2025.



Cher lecteur, chère lectrice,

Crée en 1974, notre association, **apolitique**, est composée de **bénévoles**.

Elle a pour buts la **défense de l'environnement** et la **promotion de la qualité de vie urbaine**. A cette fin, elle inscrit son action dans la politique environnementale concernant, notamment, la mobilité, le logement, la préservation de la biodiversité, la sauvegarde du patrimoine, la lutte contre les pollutions, etc... à Uccle et même dans la région bruxelloise. Elle vise encore à favoriser la **participation des habitants** aux décisions qui les concernent. Nous sommes donc soucieux d'améliorer la finalité et les structures de notre société.

La **Lettre aux habitants**, tirée normalement à 10.000 exemplaires, paraît 4 fois par an. Elle vise à informer et à sensibiliser. Elle est envoyée aux abonnés et à des responsables politiques, et elle est distribuée en toutes boîtes sur le territoire d'Uccle.

Votre concours personnel serait fort apprécié : n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions, à nous proposer des articles, ou encore à nous aider à distribuer notre périodique dans différents quartiers d'Uccle.

Merci à ceux qui ont renouvelé leur abonnement ou fait un don. Que ces personnes veuillent bien nous excuser de ne pas leur envoyer une lettre personnelle de remerciement.

L'échéance de l'abonnement est mentionnée sur l'étiquette – adresse. Si la date est dépassée, c'est que le renouvellement n'a pas encore été effectué.

Aidez-nous à défendre nos idées et à réaliser nos objectifs :

- en vous abonnant pour un an au prix de 15 €, ce qui peut être complété
- par un don au compte BE61 3100 7343 1817 de l'asbl ACQU (voir formulaire joint) ; une attestation pour **immunisation fiscale** sera envoyée pour tout don de 40 € ou plus, indépendamment de l'abonnement de 15 €.

Un grand merci d'avance !

The image shows a scanned document of an ING bank transfer form. The form is titled "ORDRE DE VIREMENT" and "OVERSCHRIJVINGSOOPDRACHT". It features several input fields for bank details, names, and a recipient's address. Handwritten text is visible in some fields, such as "BE61 3100 7343 1817" in the account number field and "ASSOCIATION DE COMITES DE QUARTIER UCCLOIS ASBL" in the recipient's name field. There are also redacted sections indicated by large black boxes.



Soirée d'information sur le métro 3 avec IEB

RE-DÉCOUVRIR UCCLÉ

PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2025 DE L'ACQU ET DE COMITÉS DE QUARTIER

En lien avec les thématiques définies dans sa charte et dans la continuité des activités réalisées en 2024, l'ACQU, en collaboration avec ses comités de quartier, vous proposent le programme suivant :

Renforcement de la communication et de la participation citoyenne

Améliorer la diffusion des informations et des projets afin de dynamiser l'engagement citoyen en :

- Établissant un calendrier des activités et des partenariats par mois et par saison, intégrant à la fois des événements récurrents et ponctuels ;
- Allant à la rencontre de ses comités de quartier afin de recueillir leurs attentes et préoccupations et présenter celles-ci sous la forme de capsules vidéo – étalé sur toute l'année ;
- Encourageant l'échange de bonnes pratiques entre comités de quartier ucclois, mais au-delà également ;

- Répondant notamment à divers appels à projets communaux et autres financements.

Cadre de vie, environnement et biodiversité

Comme l'année passée, des actions de sensibilisation à la nature et à l'environnement seront organisées en partenariat avec diverses associations. Au-delà de ces activités, nous souhaitons approfondir la réflexion sur les enjeux climatiques, avec un **focus particulier sur l'eau**.

Thèmes et planning des activités

- **Protection et préservation des arbres** : en collaboration avec l'Association de Comités de Quartier de Woluwe-Saint-Lambert – Wolu-Inter-Quartiers (WIQ), l'ACQU souhaiterait organiser une **conférence/débat sur l'importance des arbres en ville** et jeter les premières bases d'une **charte sur l'arbre** – Conférence/débat en mai.

- **Sensibilisation à la nature et à l'environnement :** vu le succès rencontré par les balades guidées organisées avec Réseau Nature de Natagora et Kauwberg Nature, nous réitérons ces activités cette année. En parallèle, nous réfléchissons avec Natagora à la tenue d'autres animations. – mai, juin, septembre, octobre.

L'ACQU et Kauwberg Nature vous proposent d'ailleurs de démarrer dès maintenant une activité : voir à ce propos l'article dans cette LAH « Recensement habitat batraciens ».

- **Habitat vivant et rénovation durable : mieux intégrer la nature dans nos espaces de vie** tout en rendant les habitations plus performantes sur le plan énergétique et climatique.

Favoriser l'**habitat vivant**, c'est-à-dire la cohabitation entre l'homme et la nature (nichoires intégrés lors des rénovations, murs et toitures végétalisés, jardins partagés, haies vives). Mais c'est aussi, sensibiliser à l'importance de préserver la biodiversité urbaine (nichoires, hôtels à insectes, plantations adaptées). Pour ce faire, nous souhaitons collaborer avec la cellule Rénovation et Isolation de la commune et des associations comme Natagora pour organiser **des ateliers pratiques**. – juin, septembre.

- **Patrimoine architectural** : l'année dernière nous avons entrepris de développer ce thème grâce à la tenue de visites guidées à la Villa Lismonde à Linkebeek et de visites thématiques dans le quartier Bosveldweg, offrant ainsi des opportunités uniques de (re)découvrir l'histoire et la richesse architecturale de nos quartiers. En 2025, nous prévoyons d'intensifier cette démarche, notamment avec le programme « **Année Art déco** » du Musée Van Buuren. Dans un autre registre, **des balades/découvertes de vieux sentiers ucclois** sont en préparation. Nous souhaitons également collaborer avec la commune pour intégrer davantage de projets liés au patrimoine architectural et historique local à nos activités. Enfin, nous envisageons aussi des collaborations avec l'ARAU, le Cercle d'Histoire et d'Archéologie d'Uccle afin d'étoffer l'offre... – mai, juin, septembre, octobre.

• **Agir pour l'eau mais comment faire et par quoi commencer... ?**

- Organisation d'une **conférence/débat mouvant sur l'eau** en collaboration avec l'asbl Hydrologie

Régénérative Belgique¹, animateur pressenti : Christophe Nothomb, qui nous expliquera la science de la régénération des cycles de l'eau douce par l'aménagement du territoire appliquée à l'environnement d'une commune urbaine. Cette activité sera accompagnée de visites de terrain où des stratégies d'aménagement des territoires sont appliquées afin d'améliorer la disponibilité de la ressource en eau pour tous, humains et non-humains – septembre, octobre.

- **Ateliers de réflexion sur l'eau** pour aider les citoyen·nes à mettre en œuvre des mesures concrètes pour préserver l'eau. Nous nous appuierons sur un outil pédagogique, l'ouvrage **Agir pour l'eau** de Charlène Descollonges. Hydrologue écologiquement engagée, elle a rédigé celui-ci dans l'optique de répondre à toutes les questions que les citoyen.ne.s peuvent se poser – septembre, octobre.
- Un **programme de recherche** sur trois ans pourrait également voir le jour grâce à un financement Innoviris. Ce projet, coordonné par l'ACQU, en collaboration avec un centre de recherche universitaire et en partenariat avec d'autres asbl, se mettrait en place Il aurait pour objectif d'étudier sur certains bassins versants ucclois, les effets dû au ruissellement et à la perte d'infiltration naturelle à la suite de l'urbanisation croissante et l'imperméabilisation des sols. À partir des résultats de ces recherches scientifiques couplés aux observations des naturalistes et associations de sauvegarde de la nature, il s'en suivrait des ateliers de sensibilisation/réflexion citoyenne – planning à venir.

Urbanisme

L'ACQU poursuivra son rôle de **sentinelle urbaine** en vérifiant que le « Guide bonnes pratiques urbanistiques » soit respecté par la commune. L'association portera aussi une attention toute particulière aux **grands projets de construction à Uccle**.

Thèmes et planning des activités

Nous organiserons à nouveau en partenariat avec IEB :

- Une ou plusieurs **formations en urbanisme** à destination des citoyen·es. Celles-ci consistent en ateliers pratiques sur le « droit urbanistique », visant à démystifier des termes techniques tels que Cobat,

¹ <https://hydrologieregenerative.be/>

PPAS, PRAS ou RRU, permettant aux citoyens de mieux comprendre les enquêtes publiques pour les permis d'urbanisme, afin de se mobiliser efficacement sur des projets locaux. Afin de consolider ces acquis, nous envisageons également des **mises en situation** pour mieux comprendre les enjeux du développement urbain – avril, mai, octobre, novembre.

Mobilité et amélioration des espaces publics

La sécurité des piétons et des cyclistes reste une priorité, ainsi que l'apaisement des quartiers. Nous serons particulièrement attentifs aux futurs projets d'aménagements urbains.

Thèmes et planning des activités

- **Explorations pédestres** : des cheminements piétons conviviaux et sécurisés sont pour l'ACQU essentiels à un cadre de vie de qualité. Pour ce faire, nous poursuivrons l'activité « marche exploratoire » entamé en 2024 avec l'asbl Walk², en l'étendant à d'autres quartiers ucclois, afin d'analyser la qualité des cheminements piétons et identifier les points

noirs et les pistes d'amélioration grâce à une grille d'analyse. Nous souhaitons aussi démarrer une collaboration avec l'ARAU et faire découvrir aux citoyens qui ne les connaîtraient pas, les vieux sentiers ucclois. – avril, mai, juin, septembre, octobre.

- **Sensibilisation au vélo** : en partenariat avec le GRACQ, l'ACQU reconduira la tenue d'ateliers de réflexion/sensibilisation sur le vélo démarré en 2024. Ceux-ci consistent en l'organisation d'une réunion d'information/réflexion sur le vélo ainsi que d'un parcours vélos sécurisé afin d'identifier les « endroits à sécuriser » dans les quartiers d'Uccle. Cette initiative aidera de nouveaux comités à découvrir leur environnement à vélo et à repérer les aménagements nécessaires. – avril, mai, juin, septembre, octobre.

Ce programme n'est pas figé, bien au contraire ! D'autres initiatives émergent dans nos quartiers et viendront enrichir le panel d'activités. Nous encourageons également les comités de quartier à faire des propositions et à prendre des initiatives spontanées pour dynamiser encore davantage la vie locale.

2 <https://www.walk.brussels/news>



Chaque année, le stand de l'ACQU à la foire de St Job attire les discussions avec les citoyens.

VIVRE AVEC SON TEMPS, TOUT EN RESTANT FIDÈLE À SA CHARTE

ACQU (Association de comités de quartier ucclois), un nom qui résonne au-delà des frontières de la Commune. A-C-Q-U : quatre lettres qui riment avec « protection de l'environnement » et défense de la « qualité de vie » de nos concitoyens. Mais au fait, qu'est-ce qui se cache au juste derrière ce sigle ?

L'association a vu le jour début 1974, en réaction à un projet d'autoroute – le « périphérique Sud » (bouclage du Ring) – qui allait traverser des quartiers entiers de notre commune. Il fallait mobiliser, fédérer les Uccloises et Ucclois¹ contre ce « scénario en béton ». De multiples actions de sensibilisation couplées à un intense lobbying porteront leurs fruits. Le projet ne sortira plus des cartons et sera abandonné en 1979-1980.

Après cette première victoire, l'ACQU allait poursuivre sur sa lancée, d'autres combats l'attendaient. Pour se faire une idée de son *core business*, rien de tel qu'un coup d'œil sur sa Charte. Il y est beaucoup question d'environnement : « *un concept pris au sens large qui inclut toutes les composantes de notre cadre de vie et de notre patrimoine (gestion de la nature et des espaces verts, habitat, aménagement du territoire et urbanisme, mobilité et transports, qualité des sols, de l'air, de l'eau, de la nourriture, nuisances sonores, sécurité des biens et des personnes, ...)*² » Les membres effectifs de l'ACQU entendent ainsi, dans l'esprit de la charte, dépasser leurs intérêts personnels, pour rejoindre dans un esprit de solidarité et de participation l'intérêt collectif, donc l'intérêt général.

Notre histoire... à votre service

Depuis sa création et la fondation, la même année (1974), d'Inter-Environnement Bruxelles³ qui fédère des organisations et collectifs bruxellois (dont l'ACQU, Kauwberg Nature, le Cercle d'Histoire d'Uccle...), il s'en est passé des choses mais notre association est restée fidèle à la ligne de ses débuts. Tout en s'adaptant.

Dans un monde qui a la bougeotte, la notion de « développement durable » a peu à peu émergé, ac-

compagnée d'une prise de conscience, certes encore insuffisante, de la nécessité de protéger l'environnement. Et d'agir face à l'urgence climatique.

Faut-il rappeler que *L'Inventaire national provisoire*⁴ – que notre pays vient de communiquer à la Commission européenne et qui porte sur la période 1990-2023 –, confirme ce que tout le monde subodorait : la Belgique reste loin de ses objectifs climatiques pour 2030 et n'est pas sur la trajectoire de la neutralité carbone en 2050.

La durabilité, le respect des arbres et de la biodiversité : des évolutions nécessaires

En cette période trouble, le « cahier des charges » de l'ACQU, sans renier les engagements « classiques », fait apparaître de nouveaux accents. Signe des temps, il accorde également la plus grande attention à la préservation des espaces semi-naturels, la lutte contre la pollution et les perturbations climatiques, la promotion des énergies renouvelables, une mobilité douce qui accorde la priorité aux piétons, transports en commun et au vélo, la protection de la « vie sauvage »...

L'éducation à la citoyenneté

L'ACQU se montre par ailleurs sensible à l'air du temps dans un tout autre registre, celui de l'amélioration de notre « cadre de vie » via l'éducation permanente. Œuvrer en ce sens, c'est interroger, analyser et comprendre des dossiers, en jouant le collectif par rapport à la vision personnelle, à aller voir « derrière les façades » pour saisir les enjeux. Avec l'idée de mobiliser les citoyens et de construire ensemble une information originale et solide. Car c'est certainement dans ce souci d'éducation permanente – fil rouge de notre démarche –, que l'ACQU tente de sensibiliser la population uccloise afin qu'elle participe aux décisions qui la concernent (citoyenneté responsable). Ou, pour reprendre la formulation de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans « *le but de favoriser l'émanicipation individuelle et collective des adultes, l'exercice des droits fondamentaux par le plus grand nombre et la participation culturelle et citoyenne* ».

1 Les adversaires de ce méga-projet ont aussi pu compter sur l'appui de plusieurs personnalités politiques clairvoyantes.

2 <https://www.acqu.be/-Charte>

3 www.ieb.be/Charte

4 Michel De Muelenaere, « La Belgique reste loin de sa trajectoire «zéro carbone» », *Le Soir*, 17 janvier 2025.

Au-delà de ce public cible, soit toutes les Uccloises et Ucclois quel que soit leur âge, l'association tient évidemment à partager ses avis et conseils avec les acteurs qui comptent dans ces différents dossiers – les responsables politiques, entre autres –, que ce soit à l'échelle communale ou régionale. Pour ce faire, elle s'appuie majoritairement sur sa *Lettre aux habitants*, distribuée à plus de 10 000 exemplaires, ainsi que sa communication sur les réseaux sociaux, en plein développement dans notre association.

L'indépendance, clé de son influence

Sur tous les dossiers, l'ACQU cherche toujours le dialogue, dans le respect des opinions des uns et des autres : les habitants de notre cité, d'autres organisations de la société civile, les autorités publiques. Et en restant fidèle à elle-même, parfaitement « indépendante ». En voilà un terme qui ne passe pas inaperçu. L'ACQU, une association « apolitique » ? Si l'on entend par là « un désintérêt de la chose publique », la réponse ne souffre aucun doute : elle est « politique », mais dans le sens étymologique du terme – « *la participation à la gestion de la cité* » –, et ce sans accointance avec un quelconque parti ou groupe de pression. Un signe qui ne trompe pas : pour rejoindre le conseil d'administration, il faut montrer patte blanche, être reconnu et œuvrer comme politiquement « asexué ».

S'engager, c'est choisir un chemin

L'association entend que sa *Lettre* reflète la diversité des opinions dans notre société, qu'elle offre un lieu de parole aux personnes qui veulent s'exprimer sur un sujet à portée collective.

Et bien que les auteurs des différents articles soient responsables du contenu, l'ACQU veille à examiner chaque texte – est-ce qu'il est fouillé, réfléchi ? –, vérifie qu'il s'appuie sur des sources fiables. La calomnie, la diffamation, les attaques personnelles... n'ont pas leur place dans nos colonnes. Le comité de rédaction

est conscient que la qualité de l'information reste une quête sans fin, et que ses quelques relecteurs (tous des bénévoles) sont humains, donc faillibles. La critique est certainement la bienvenue, tant qu'elle est argumentée, constructive...

À noter que nos contributeurs sont soit nos membres, soit proches d'un groupe politique, d'un comité de quartier, d'une organisation de défense de l'environnement. Ces auteur(e)s, à la plume des fois féroce, défendent souvent des points de vue, une cause, parfois avec partialité : ils ne sont pas forcément neutres, du moment qu'ils restent honnêtes.

Qu'un certain nombre de lecteurs soient de temps à autre bousculés dans leurs certitudes, ne soient pas d'accord avec les vues exprimées, comment l'éviter ? Et d'ailleurs, pourquoi l'éviter ? L'ACQU qui choisit, prend parti, s'expose dans l'espace public... n'a pas vocation à faire l'unanimité, mais bien à susciter le débat et à proposer des recommandations.

Sans nécessairement être écoutée. Car ne nous voilons pas la face, si notre histoire est jalonnée de quelques succès, de problématiques environnementales, urbanistiques, de mobilité qui ont évolué dans le bon sens grâce à nos propositions, il en est d'autres qui nous laissent un goût amer. Quand nos suggestions, aménagements alternatifs même les plus raisonnables conçus par l'ACQU, les comités de quartier, les habitants directement impliqués ne sont pas pris en considération, rejettés, négligés.

En guise de conclusion provisoire

Depuis notre premier « chantier », le bouclage du Ring, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts. Et beaucoup de béton, aussi... Malgré les nombreux revers subis, l'association poursuit ses combats, ses adaptations, son changement dans la continuité. Fidèle à ses engagements de toujours et dans la recherche constante du bien commun, au-delà des intérêts personnels.

Le conseil d'administration de l'ACQU



RECENSER LA LOCALISATION DES AMPHIBIENS À UCCLE, AVEC L'AIDE DES UCCLOIS !

De février à avril, avec le retour des températures nocturnes plus clémentes, les batraciens sortent d'hibernation et regagnent leurs lieux de naissance pour s'y reproduire. Ils bravent les obstacles et traversent nos routes au péril de leur vie.

Chaque année, Natagora organise des opérations de sauvetage des batraciens en Wallonie et à Bruxelles, et fait partout le même constat : leur déclin alarmant. Le plus inquiétant est que les espèces auparavant communes, sont également touchées.



Grenouille rousse copyright Connexion Nature



Triton alpeste copyright Connexion Nature

« La première cause de diminution des populations de batraciens est la destruction de leurs habitats naturels. L'urbanisation, le comblement des mares, l'anthropisation et l'uniformisation des paysages ont d'importantes conséquences sur ces espèces, s'inquiète Natagora.

La pollution de l'air, de l'eau et des sols est également source de perturbations. Les batraciens sont, de manière générale, sensibles aux polluants et à la diminution des ressources alimentaires qu'ils entraînent.

La densification du réseau routier a deux conséquences sur les batraciens : il est la cause de mortalité lors des migrations et il contribue à l'isolement des populations. »

Pourtant, des Ucclois nous signalent régulièrement la présence de grenouilles ou tritons dans leur jardin. Probablement mieux protégés en intérieur d'ilot, dotés d'habitats verdoyants et de mares ou espaces humides, ceux-ci se trouvent sans doute à l'abri de la circulation automobile. Il se pourrait que nos jardins soient leur refuge et que leur nombre soit plus élevé qu'il n'y paraît de prime abord.

À vos postes d'observation !

Nous proposons aux citoyens ucclois de participer à un recensement des habitats de batraciens dans notre commune. Vous voyez une ou des grenouilles rousses, vertes, crapauds tritons, salamandres dans votre jardin, dans un parc ucclois ? Envoyez vos observations (éventuellement une photo) à acqu.asbl@gmail.com, avec votre adresse (la rue suffira avec spécification du

numéro pair ou impair pour identifier l'îlot) si vous ne souhaitez pas donner votre adresse exacte. Parlez-en à vos voisins qui ne lisent peut-être pas notre magazine...

Nous rappelons que tous les amphibiens sont totalement protégés et font l'objet d'interdictions légales strictes à respecter (pas le droit de les capturer, de les détenir, de détériorer leurs sites de reproduction,

etc.). Face à leur raréfaction, ce recensement a un but d'inventaire qui sera communiqué à Bruxelles Environnement pour alimenter leur monitoring.

Et si vous voulez participer à une opération de sauvetage des batraciens en Wallonie ou à Bruxelles ou tout savoir sur eux, allez voir sur le site de Natagora : [Sauvetage des batraciens | Natagora](#)



Salamandre (*Natagora*)



Crapaud copyright B. Ghilain (*Natagora*)

LA CONVENTION D'AARHUS ET SON APPLICATION PRATIQUE DANS LE DOSSIER DIT DES « BLÉS D'OR », À UCCLE

Il est des localités sorties de l'anonymat, depuis qu'un traité international y a été signé. Un exemple frappant est celui de Schengen, au Luxembourg. Son seul nom évoque aujourd'hui l'espace européen sans frontières, plutôt que ses vignobles qui épousent la Moselle, et son Pinot gris.

Aarhus ne bénéficie pas de la même notoriété alors que la convention qui y est désormais associée, mérite toute notre attention.

Aarhus, officiellement orthographié Århus avant le 1^{er} janvier 2011, est la deuxième ville du Danemark par le nombre d'habitants. Importante zone portuaire, elle est située dans la région de Jutland, sur la côte Est de la péninsule danoise, et donnant sur le Kattegat. La ville seule comptait 277 086 habitants en 2019, la commune 345 332. La région métropolitaine d'Aarhus compte près de 1,4 million de citoyens. Mais avant de partir là-bas et de nous intéresser à sa célèbre convention, restons encore quelques instants en Belgique.

L'article 23 de la Constitution belge de 1994 garantit « le droit à la protection d'un environnement sain ». L'application dudit droit reste en pratique soumise au bon vouloir du législateur, ou plus exactement des législateurs fédéral et régionaux, puisque le droit de l'environnement est une compétence exclusive mais partagée entre le fédéral et les trois régions.

Il faut bien lire le texte de l'article 23 pour se rendre compte que la Constitution ne garantit pas au citoyen le droit d'aller en justice pour défendre lui-même son « cadre de vie » ; il dispose tout au plus d'un droit



Le petit chemin classé menant aux Blés d'Or est bétonné!

individuel à la protection d'un « environnement sain », celui-ci étant laissé à la discrétion du législateur.

Empêcher toute régression des droits environnementaux

Ceci ne veut pas dire que les Parlements fédéral et régionaux de Belgique peuvent faire à leur guise. L'article 23 de la Constitution contient en effet un principe cher aux juristes spécialisés en droit de l'environnement : l'*obligation de stand still* (aussi appelée « effet cliquet »). Celle-ci interdit au législateur de réduire « *de manière significative* » le niveau de protection offert par la réglementation existante « *sans justification raisonnable* ».

Un avis récent de la section de législation du Conseil d'État, rendu en date du 28 février 2025 mais inédit à notre connaissance, rappelle le législateur bruxellois à l'ordre à ce sujet en indiquant que le report de deux ans de l'interdiction de circulation des véhicules diesel Euro 5 à partir du 1^{er} janvier 2025, n'est pas fondé. Les juristes de la rue de la Science¹ ont, dans leur avis précité, constaté une absence de justifications raisonnables et il incombe dès lors au Parlement bruxellois de « *décrire l'ampleur du recul* », entraîné par le report du calendrier de la LEZ² et, « *dans le cas où ce recul serait significatif par rapport à la législation existante* », de fournir une justification³.

1 Où siège le Conseil d'État.

2 Low Emission Zone – Zone de basses émissions.

3 *Le Soir*, « Le Conseil d'État voit dans le report de la LEZ un «recul environnemental» », 4 mars 2025.

Peut-on transposer cette analyse à la réforme du CoBAT⁴ de 2017 ? Certainement oui, et nous en voulons pour preuve l'arrêt n° 6/2021 rendu le 21 janvier 2021 par la Cour constitutionnelle dans l'affaire portée sous le n° de rôle 7030. Sous les considérants⁵ B3 à B15, la Cour a accueilli le moyen avancé par le requérant pour annuler, je fais bref, le relèvement du seuil pour la réalisation d'une étude d'incidences de plus de 200 (avant modification du CoBAT) à plus de 400 (après modification) emplacements de stationnement pour véhicules à moteur.

En revanche, elle n'a pas accueilli le troisième moyen à l'appui de la même requête concernant la suppression de l'enquête publique, préalable à la réalisation d'une étude d'incidences environnementales portant sur le contenu du cahier des charges imparié à l'auteur de ladite étude et qui permet au public intéressé de s'exprimer sur ce qu'il veut faire étudier comme impacts environnementaux (considérants B16 à B22). Nous reviendrons sur ce point plus loin dans notre article en évoquant les réunions de projets qui ne font pas l'objet de Mesures particulières de publicité (MPP), et donc à l'occasion desquelles le public intéressé n'est jamais consulté.

La convention d'Aarhus est aussi en vigueur en Belgique

Heureusement, l'absence de contenu formel de l'article 23 de la Constitution a été partiellement comblée par la convention d'Aarhus du 25 juin 1998 sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. Cette convention rédigée sous l'égide de l'Organisation des Nations unies a été signée (entre autres) par l'Union européenne et par ses États membres. La Belgique l'a ratifiée le 21 janvier 2003 et elle est mise en œuvre par les législateurs fédéral et régionaux par la transposition de directives européennes, dont la directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011, modifiée et complétée par la directive 2014/52/UE du 16 avril 2014.

Mais revenons à la convention d'Aarhus. Elle comprend trois piliers qui sont autant de garanties pour les citoyens :

- L'accès à l'information sur l'environnement, détenue par les autorités publiques ;

- La participation du public au processus décisionnel ayant des incidences sur l'environnement, lors de l'élaboration de plans d'action tels que les Plans particuliers d'affectation du sol (PPAS) ou des enquêtes publiques sur les projets. Cette participation citoyenne doit intervenir lorsque toutes les options et solutions sont encore possibles et que le public peut exercer une réelle influence avant délivrance administrative d'un permis ;
- L'accès à la justice en matière d'environnement, les procédures sur recours doivent être objectives, équitables et rapides, sans que leur coût ne soit prohibitif (article 9, § 4, convention d'Aarhus).

Bruxelles en mouvements, dans son n° 334 de février 2025, a publié un excellent article rédigé par Sophie Charlier et intitulé : « 1998 : La convention d'Aarhus, levier majeur de la démocratie participative dans le domaine de l'environnement ». Nous renvoyons les lecteurs de notre Lettre à ce texte⁶ pour leur information générale et nous nous limiterons à évoquer le dossier emblématique des Blés d'Or, une illustration parfaite de la difficulté pour les citoyens ucclois de faire valoir les droits que « Aarhus » leur garantit pourtant.

Prenons chacun des trois piliers garantis par cet accord pour expliciter en quoi « Aarhus » n'a pas fonctionné dans ce dossier-ci : un projet immobilier controversé au cœur d'un îlot, situé dans une zone de protection des arbres et dont les problématiques environnementales et urbanistiques ont été présentées dans la *Lettre aux habitants* de mars 2023⁷.

1^{er} pilier : Le droit d'être informé

La dernière réforme du CoBAT de 2017 a légalisé la pratique dite des « réunions de projet ». Les promoteurs et leurs architectes rencontrent les autorités communale et régionale en charge de délivrer les permis d'urbanisme en vue de tester ce qu'il est possible de faire « passer » comme projet. En soi, ces réunions ne posent pas de problème sauf que les riverains sont absents, tenus à l'écart et qu'ils ne sont donc pas informés de projets urbanistiques dans leur environnement immédiat. En outre, les PV de ces rencontres ne sont pas rendus publics au motif fallacieux, selon nous – voir Circulaire du 16 juillet 2020 concernant l'organisation d'une réunion de projet et autres moments de consultation entre le porteur

4 Code bruxellois de l'aménagement du territoire.

5 Les motifs des jugements et des arrêts.

6 1998 : La Convention d'Aarhus, levier majeur de la démocratie participative dans le domaine de l'environnement - Inter-Environnement Bruxelles

7 ACQU - Association de Comités de Quartier Ucclois - Urbanisme



Plusieurs magnifiques vieux arbres abattus

de projet /le demandeur et l'autorité régionale (MB 12 octobre 2020) –, qu'il s'agit d'un processus préparatoire à la décision d'octroi d'un permis, et donc qui n'est en soi pas susceptible de publicité active (diffusion d'initiative par l'autorité de l'information) ou passive (sur demande du citoyen).

Dans le dossier des Blés d'Or, il y a eu des consultations préliminaires, mais jamais les riverains n'en ont été informés, que ce soit par l'organisation d'une réunion préalable d'information à l'initiative du promoteur et de ses architectes, ou par la publication des PV de ces entretiens – que ce soit par publicité active ou passive.

2^e pilier : Le droit du citoyen de s'impliquer dans les décisions

Les autorités régionales justifient l'absence de publicité sur les accords pris lors de ces réunions de projet, au motif que les riverains pourront participer au processus décisionnel à l'occasion de l'enquête publique et de l'avis à donner par la commission de concertation. Force est toutefois de constater que la demande de permis pour les Blés d'Or n'a jamais fait l'objet de Mesures particulières de publicité (MPP), au motif officiel que le projet ne comportait pas de dérogation nécessitant une enquête publique et l'avis de la commission de concertation.

Ainsi, les riverains n'ont jamais pu participer au processus décisionnel avant délivrance du permis. Et depuis l'octroi de celui-ci, le promoteur pratique la politique du fait accompli en ayant entamé le chantier après que la demande de suspension fut rejetée par le Conseil d'État, pour absence d'urgence. Or, sur le fond, la juridiction administrative doit encore trancher sur l'absence ou non d'une obligation d'organiser une enquête publique, et solliciter l'avis de la commission de concertation – ce qui est le cas,

selon nous, déjà pour la bonne raison que sur la parcelle en cause était bâtie la « villa Gosset », dont la construction remonte à 1929. Et que, dès lors, l'avis de la commission de concertation était légalement requis, en 2023, lors de l'introduction de la demande de permis ; il s'agit en effet d'un bien inscrit sur la liste provisoire de sauvegarde, parce que construit avant le 1^{er} janvier 1932.

3^e pilier : Le droit des citoyens d'exercer des recours

Il est indéniable que les procédures devant le Conseil d'État ne sont ni rapides, ni très abordables. Ce qui pousse les promoteurs à pratiquer la politique du fait accompli et de demander le maintien des effets du permis accordé, si par malheur (pour eux) celui-ci venait d'être annulé. Autrement dit, l'annulation est le plus souvent pour les riverains une victoire à la Pyrrhus ! Résultat des courses : on constate qu'ils s'adressent de plus en plus souvent aux juridictions de l'ordre judiciaire⁸ parce que la haute juridiction administrative⁹ ne permet pas/plus de leur donner une réponse en temps utile, c'est-à-dire avant que le projet ne soit mis en œuvre.

Dans le dossier des Blés d'Or, les riverains se sont adressés au Conseil d'État avec une demande de suspension qui a été rejetée, couplée avec un recours en annulation dont l'arrêt ne tombera pas avant deux ans. Ils ont alors été contraints et forcés de s'adresser également au juge de paix pour troubles anormaux de voisinage (pour aggravation de servitude) – voir photos avec le passage le long de leurs habitations

⁸ Celles-ci regroupent les juridictions civiles, commerciales, sociales (comme le tribunal de commerce) et les juridictions pénales.

⁹ Qui tranche les litiges entre les particuliers et les administrations.

de poids lourds de chantier – et au tribunal de 1^{ère} instance (en référé) pour faire réguler les conditions d'accès au chantier (dommages aux habitations et à la végétation environnante par suite du passage d'un charroi lourd sur un chemin privé, pavé, incapable de le supporter).

Le Collège d'environnement, également saisi par leurs soins, a annulé par une décision du 12 février 2025 le permis de chantier initial, que la Commune vient pourtant de réaccorder au promoteur deux semaines plus tard, le 27 février... Toujours sans la moindre concertation avec les voisins directement impactés. Reste enfin l'introduction d'une action en cessation environnementale devant le président du Tribunal de 1^{ère} Instance, voie de recours non encore utilisée par les riverains mais qui pourrait l'être aussi.

Pour un sursaut démocratique

En conclusion : en théorie, la convention d'Aarhus procure au public intéressé une bonne protection dans le cadre de la délivrance de permis d'urbanisme et/ou de permis d'environnement pour protéger leur cadre de vie. En réalité, aucune des trois garanties offertes par « Aarhus » n'a été respectée dans le cas des Blés d'Or.

L'ACQU souhaite un sursaut démocratique des autorités régionales qui permette à nouveau aux citoyens de participer activement au processus décisionnel en matière environnementale et que le public intéressé puisse exercer une réelle influence sur les projets qui les concernent, AVANT que le permis ne soit délivré. Et nous comptons plus particulièrement dans chaque dossier concret sur les échevins de l'Urbanisme et de l'Environnement pour que la convention d'Aarhus soit appliquée, pleinement, sur le territoire ucclois.

La Région bruxelloise et « Aarhus »

Et que faire pour demander à la Région bruxelloise d'appliquer la convention d'Aarhus et de respecter les droits qu'elle ouvre au public intéressé ?

Lors d'une commission de concertation, vous pouvez toujours invoquer cette convention d'Aarhus. Vous serez entendus mais cela n'ira guère plus loin qu'une écoute polie.

Plus efficace est de participer au reportage triannuel imposé par « Aarhus » aux pays qui ont ratifié cet instrument international.

Le dernier rapport national de la Belgique (Etat fédéral + les trois régions) remonte à 2024 et son

élaboration est précédée par l'organisation d'une enquête publique nationale au cours de laquelle il est tout à fait possible d'exprimer tout ce qui ne va pas dans le déroulement des procédures, avant et après délivrance d'un permis d'urbanisme ou d'un permis d'environnement.

Et contrairement à ce qui se passe en régions wallonnes et flamandes, des citoyens réagissent et pas seulement des grandes associations de défense de l'environnement, tels que IEB et Canopea (l'ancien Inter-Environnement Wallonie, IEW).

C'est ainsi que des administrateurs et des membres effectifs de l'ACQU se sont exprimés et leur rapport est joint à celui de la Région bruxelloise. Merci à eux.

Ce rapport servira dans un second temps au secrétariat international de la Convention d'établir des recommandations. Celles-ci n'ont pas force contraignante mais permettent de défendre la bonne interprétation du traité lors d'un contentieux devant la Cour de justice de Luxembourg et le Conseil d'État, mais également plus largement devant les juridictions de l'ordre judiciaire.

Pierre Goblet, administrateur ACQU



QUARTIER FOND'ROY : UNE ASSEMBLÉE OÙ LE PASSÉ REJOINT LE PRÉSENT

Le 3 février 2025 a eu lieu, dans la grande salle attenante à l'église Sainte-Anne, place de la Sainte Alliance, l'assemblée bisannuelle du quartier Fond'Roy. La salle était comble pour dialoguer avec les représentants du comité de quartier et participer au débat organisé avec le bourgmestre, les principaux échevins et les représentants de la police communale.

Le Comité avait fait précédé la réunion d'une vaste enquête par mail auprès de tous ses adhérents, pour connaître les principaux sujets de préoccupation. Pas moins de 305 réponses furent reçues, toutes communiquées avant la réunion au bourgmestre pour que les autorités puissent préparer leurs réponses en connaissance de cause.

Préserver la qualité de vie du quartier

Respectant l'ordre du sondage, le sujet ô combien délicat de la **politique urbanistique** en matière d'octroi de permis d'urbanisme fut abordé en premier.

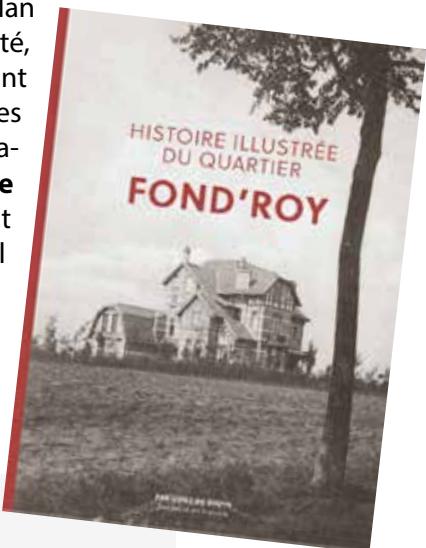
Pour orienter les débats, deux questions bien précises furent posées à l'échevin responsable. La principale était de savoir comment mieux préserver le caractère unique du quartier dans son environnement verdoyant et éviter toute densification excessive. L'échevin confirma qu'il se conformerait strictement aux balises définies dans le document d'orientation des demandes de permis d'urbanisme, mis en place par la commune en concertation avec les principaux comités de quartier. Ce document donne une portée

concrète au critère du bon aménagement des lieux qui est la clef de voûte de l'appréciation des demandes en matière d'urbanisme. Tout en confirmant la volonté de la commune de mettre prochainement le PPAS 48bis-ter en révision, l'échevin indiqua très clairement qu'il ne s'agirait pas de diminuer les protections qu'accorde le texte actuel, mais de le préciser et de l'actualiser sur certains points devenus en partie obsolètes.

Comment diminuer la pression automobile ?

Sur le thème de la **mobilité**, deux questions furent également posées à l'échevin. La première concernait les marges de manœuvre de la commune pour éviter l'envahissement de nos petites rues locales par du trafic évitant les grands axes. L'échevin répondit en renvoyant au plan communal de mobilité, tout en reconnaissant que le problème des effets néfastes de la saturation de la **chaussée de Waterloo** méritait sans doute un nouvel examen.

La seconde question était relative aux mesures prises par la ville



de Bruxelles pour limiter la circulation automobile dans **le bois de la Cambre**. Quelle position la commune d'Uccle défendra-t-elle dans les discussions à la suite du rapport déposé par le bureau d'études mandaté par la Ville de Bruxelles ? Le bourgmestre répondit que la commune d'Uccle n'avait pas la main, mais qu'elle défendrait auprès de toutes les parties prenantes la formule dite « scénario 3 », qui consiste à rouvrir à la circulation automobile dans les deux sens la totalité de l'avenue qui traverse le bois sur son flanc ouest, tout en maintenant toute la partie Est du bois et le carrefour des attelages à l'usage exclusif des promeneurs et cyclistes.

Qui se soucie de la sécurité des piétons ?

Mais une autre question lancinante fut à nouveau posée, qui concerne cette fois la mobilité des piétons, à savoir **l'état déplorable des trottoirs** dans pratiquement toutes les avenues du quartier. L'échevin responsable des travaux publics rappela que l'entretien des trottoirs est en principe à charge des riverains, mais que la commune peut décider de procéder à ses frais à la réfection de tronçons entiers s'ils posent un problème d'ensemble. Les budgets affectés à de tels travaux ont déjà été doublés sous la mandature précédente et une nouvelle augmentation est prévue dans le nouveau budget, mais les choix sont difficiles car la commune compte 300 km de trottoirs.

Un nouveau sujet important a également été abordé, à savoir **la nécessité de revitaliser le centre commercial du Fort Jaco**. Le bourgmestre évoqua les différentes données du problème et indiqua que

les redevances de parking étaient appliquées au tarif réglementaire minimum imposé par la Région, mais il se montra ouvert à la suggestion du Comité d'offrir aux clients une demi-heure de parking gratuit, au lieu du petit quart d'heure actuellement concédé.

Sur le plan de la sécurité, le rapport du commissaire-adjoint, chiffres à l'appui, fut plutôt rassurant. Les vols étaient en baisse sur l'année écoulée, mais il convient néanmoins de rester vigilants et les formules de type « Partenariat local de prévention » sont vivement encouragées.

Un superbe ouvrage sur notre quartier

Mais il est apparu au Comité qu'il conviendrait sans doute de replacer tous ces soucis du quotidien dans une perspective plus large qui rappellerait ce qui est la spécificité du quartier. C'est ainsi qu'à l'initiative de son président honoraire, le Comité a confié à une historienne la tâche de réaliser un ouvrage retracant l'évolution du quartier à travers les siècles, sous le titre d'*« Histoire Illustrée du Quartier Fond'Roy »*. Cet ouvrage est agrémenté de documents d'archives, de cartes et de photos d'époque illustrant les différentes étapes de l'évolution de la topographie et de l'habitat. Il peut être acquis par toute personne intéressée pour le prix modique de 20 euros par commande adressée à : comite@fondroy.org.

*Marc van der Haegen
Président*

Comité du Quartier Fond'Roy ASBL

Scénario 3 (3c)

- ✓ Maintien de la situation existante au niveau avenues de Diane et de Boitsfort
- ✓ Optimisation du fonctionnement par les éléments fixes

 **Ouverture de Groenendael à double sens**



UCCLE-STALLE : AURONS-NOUS ENFIN UNE GARE « DURABLE » DANS NOTRE COMMUNE ?

UN TOUT PETIT ESPOIR SUBSISTE, MÊME SI LE DOSSIER EST MAL ENGAGÉ...

Les rénovations des gares uccloises : une approche standardisée...

Nous faisons régulièrement écho dans ces pages de nos remarques, toujours accompagnées de recommandations, que nous avons eues l'occasion d'émettre lors des rénovations des gares uccloises ou adjacentes, que ce soient celles de Saint-Job, du Vivier d'Oie, de Moensberg, de Boondaal et de Watermael-Boitsfort.

Bien que nous ne remettons pas en cause la nécessité de ces travaux pour améliorer les flux de mobilité, nous regrettons, qu'à ce jour, ces rénovations n'ont jamais été synonymes d'une approche « **durable** ».

Les projets proposés dans notre commune ont en effet toujours privilégié une approche technique standardisée, sans tenir compte des impacts environnementaux, de la préservation de la biodiversité et de l'intégration dans le contexte du quartier – car privilégiant toujours le « tout au béton ». À cela s'ajoutent l'abattage de dizaines d'arbres, l'extension des quais imperméables, le non-respect des indices européens de biodiversité des projets publics, sans oublier le manque total de réflexion en vue d'une insertion harmonieuse dans les quartiers – privilégiant le « *street art* », quand les murs ne sont pas tagués de manière non-sollicitée...



À chacun de nos passages, quasi quotidiens, dans ces gares « mises à jour », nos impressions restent inchangées : minéralisation des sols, murs de béton, îlots de chaleur, laideur, manque de verdure...

Est-ce une fatalité ? Nos recommandations, basées sur des études et préparées avec l'avis d'experts, ont toujours été de conscientiser les décideurs dans ces dossiers (le Collège, la Région, Infrabel, la STIB, etc.) à l'existence d'alternatives techniques qui maximisent tous les paramètres de l'équation, sans surcoûts. C'est possible mais cela nécessite un minimum de remise en cause technique et de courage politique face à des sociétés publiques qui sont souvent perçues comme... impossibles à influencer.

Uccle Stalle : un avis favorable conditionnel, malgré les observations négatives des associations

Une dernière chance se présente à nous, avec le dossier de rénovation d'une gare, celle de Uccle-Stalle, se trouvant avenue Victor Allard. L'enquête publique a eu lieu en novembre 2024, et la commission de concertation s'est tenue peu après, le 11 décembre.

L'ACQU, le Cercle d'Histoire et la CRMS (Commission royale des monuments et sites) ont remis des « avis négatifs » sur le projet présenté par Infrabel, tout en proposant une série de recommandations, ob-

servations qui ont été répétées en commission de concertation.

Ces avis et interventions n'ont malheureusement pas empêché ladite commission de donner « un avis favorable sous conditions », confirmé par le Collège, ne reprenant que très peu de nos recommandations, et listant des **conditions bien trop vagues pour être contraignantes et respectées**, telles que les « souhaits » suivants :

- « Maintenir autant que possible les écrans végétaux autour de la gare et ce en préservant au maximum les arbres existants, tout en en plantant de nouveaux » ;
- « Respecter au maximum le caractère patrimonial des lieux et ce compris en préservant le paysage arboré ».

Vous serez probablement d'accord avec nous que ces conditions sont bien vagues, peu précises, sans objectifs chiffrés et que leur **interprétation** est donc laissée à la bonne volonté des parties qui les négocieront, ce qui ne nous rassure pas. N'oublions pas qu'au cours de ces dernières années, Infrabel ne nous a quasi jamais écouté. C'est donc dans les échevins ucclois des Travaux publics et de l'Environnement, que nous plaçons « tous nos espoirs » ; qu'ils soient fermes et convaincants pour cette dernière rénovation de gare à Uccle.



Un site historique protégé...

La gare d'Uccle-Stalle, inaugurée en 1873, et ses abords présentent un intérêt historique et architectural indéniable. La façade de la gare, le poste de garde et les maisons de la rue Victor Allard encadrent une jolie place d'aspect provincial, où se trouve le paisible monument Martin Gray. Ce site et son identité unique et harmonieuse, protégé depuis trente ans, aurait pu se trouver dans une peinture de Paul Delvaux, grand amateur de gares de caractère.

Bien qu'Infrabel conserve les guérites d'attente et l'auvent de la gare et les repeindra dans des tons identiques, et bien que certains matériaux choisis soient assortis aux couleurs existantes, nous proposons d'aller plus loin, et de véritablement renforcer la typologie du site en formulant ces quelques recommandations :

- la mise en place de luminaires « de style » pour le site ;
- la construction de l'abri vélos avec une architecture digne du lieu ;
- privilégier des rampes PMR plutôt que des ascenseurs ;
- et une recherche architecturale en vue d'une meilleure intégration dans ce lieu (ascenseurs panoramiques s'ils devaient être retenus, lattage de bois dans le tunnel sous-terrain, etc.).

Ces suggestions visent à améliorer l'esthétique et la fonctionnalité de la gare, en respectant son caractère



historique et en offrant une meilleure expérience aux utilisateurs.

... mais aussi un écrin biologique menacé

De l'autre côté des voies, se trouve le très joli **parc Jacques Brel¹**, également classé, d'une superficie proche de 2 ha, et situé sur les communes d'Uccle et de Forest. Cet espace vert est ce qui subsiste d'un bois déjà mentionné en 1648 sous le nom de Kersbeekbosch, littéralement le « bois du ruisseau aux cerises ». Les quatre pièces d'eau sont « interconnectées », et *l'allée de châtaigniers* à l'entrée du parc et le *chêne Joséphine*, chêne pédonculé, de près de 400 ans d'âge, et probablement le plus vieux chêne de la Région bruxelloise (20 m de haut – 6,5 m de diamètre) sont quelques-uns des arbres remarquables, répertoriés dans l'inventaire de protection de la RBC.

Le parc Jacques Brel et une grande partie des abords de la gare d'Uccle-Stalle sont repris sur la carte d'évaluation biologique en zone à « valeur biologique élevée » ou à « haute valeur biologique ».

Le projet-même s'inscrit non seulement en zone de haute valeur environnementale, selon la carte des biotopes de haute valeur biologique, mais aussi en zone de développement du réseau écologique bruxellois !

L'ACQU rejoint la CRMS qui demande dès lors :

- De ne pas abattre les 25 arbres à haute tige tels que préconisé dans le projet.
- De retravailler la partie paysagère pour intégrer le projet dans le maillage vert et bleu existant.
- D'impliquer un architecte paysagiste pour une approche plus intégrée.

¹ Voir la description complète de la faune et la flore du parc Jacques Brel : <https://gardens.brussels/fr/espaces-verts/parc-jacques-brel>



Destruction de l'ancien pont Carsoel le 11 janvier 2025



- De diminuer l'emprise des revêtements imperméables prévus, de proposer des « quais drainants » plutôt que des quais imperméables, et de proposer un nouveau plan de plantation qualitatif.
- De renforcer la « verticalité » de l'écran de verdure et de prévoir des plantations supplémentaires adaptées à l'échelle du site.
- D'améliorer la connexion écologique avec le parc Jacques Brel et d'analyser la gestion des eaux pluviales de manière à prendre plus en considération les connexions avec les étangs du parc.
- De masquer les bâtiments industriels en bordure du talus par un écran de verdure suffisamment dense.
- Zone d'entrée côté rue Victor Allard : celle-ci pourrait être aménagée de manière plus sobre et épurée, avec un écran vert plus dense pour cacher les nouveaux équipements. Des efforts supplémentaires doivent être faits pour améliorer cette zone et prévoir d'autres plantations de qualité.

Notre rencontre avec les échevins

Une délégation de l'ACQU et du Cercle d'Histoire a rencontré fin janvier 2025 les échevins des Travaux

publics et de l'Environnement pour leur faire part de notre étonnement et de notre inquiétude suite à cet « avis favorable » associé de conditions très légères.

Comme il s'agit d'un avis favorable conditionnel, il importe maintenant de négocier avec Infrabel la levée des conditions assortissant l'avis favorable.

Nous avons suggéré aux deux échevins lors de leurs réunions de travail avec Infrabel d'avancer avec des **plans modificatifs** qui permettent au moment de la mise en œuvre du permis de vérifier qu'Infrabel s'est résolument engagé dans la construction d'une gare durable et respectueuse de ses qualités architecturales, historiques et patrimoniales.

Les échevins se sont engagés à nous tenir informés régulièrement de l'avancement des négociations, et d'ainsi nous permettre de donner notre avis.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés dans nos prochains numéros de la *Lettre aux habitants*.

*Dominique Vaes, administrateur ACQU
Pierre Goblet, administrateur ACQU et du Cercle d'Histoire*

*Yves Barette, président du Cercle d'Histoire
Karin Stevens, administratrice ACQU*

Des dégâts irrémédiables

Quelques nouvelles de la rénovation de la **gare St-Job** et du **pont Carsoel** : Infrabel remplace actuellement l'ancien pont par un tunnel et une place publique pour une meilleure mobilité, qui a entraîné, et nous le regrettions, une bétonisation quadruplée, l'abattage d'une petite centaine d'arbres, l'interruption du maillage vert entre le bois de la Cambre et le Kauwberg, un indice de biodiversité du projet de 90 % inférieure aux recommandations européennes², et ceci, sans aucune considération de son intégration architecturale dans le quartier « Uccle Village », et sans concertation anticipative avec les riverains. Ce sont d'ailleurs les raisons du recours au Conseil d'État porté, entre autres, par l'ACQU, et toujours en cours, malgré l'avancement des travaux, qui se déroulent selon le planning établi. Une étape clef a été franchie le samedi 11 janvier 2025 avec la destruction du pont actuel.

² Toutes ces informations sont reprises de « L'étude d'incidences sur l'environnement » de la « Demande de permis d'urbanisme visant la démolition et reconstruction du pont Carsoel », réalisée par CSD Ingénieur+ pour Infrabel, datée du 20/10/2020 (402 pages).

DES AIRES DE JEUX, DE 2 À 102 ANS !

Si les multiples bienfaits des espaces verts ne sont plus à démontrer, ceux des aires de jeux sont un peu moins connus. Celles-ci constituent des lieux de rencontres intergénérationnelles par excellence. Tandis que les plus jeunes profitent des jeux mis à leur disposition, leurs parents et grands-parents peuvent papoter en toute convivialité avec un regard attentif et bienveillant, peut-être autre que rivé sur leur smartphone. Ainsi, j'ai rencontré au parc Montjoie une dame âgée qui m'a expliqué qu'elle y descendait de son immeuble quand elle avait un coup de mou. Cela lui permettait de s'aérer mais aussi de retrouver la joie de vivre des enfants tout en pensant à ses petits et arrière-petits-enfants qui habitaient beaucoup plus loin. Une autre fois, une tricoteuse était installée à la table située dans l'aire de jeux du Jardin du Chat (rue de Boetendael). Elle m'a raconté qu'elle confectionnait de la layette pour les bébés précarisés de l'Hôpital Saint-Pierre. Cette même table accueille aussi les goûters et les cahiers des écoliers de Messidor, situé à proximité. La présence de tables dans ce type d'endroit n'est pas un luxe inutile.

Une « prolifération » bien sympathique

Des plaines de jeux se situent dans de nombreux parcs ucclois comme au Wolvendael, Brugmann ou Montjoie pour ne citer qu'eux, le long du Kinsendael ou dans l'espace public au croisement de la chaussée de Saint-Job et de la rue Engeland par exemple. Récemment, un terrain de jeux a été réalisé sur la place Jean Vander Elst, devant l'ancienne maison communale, à l'initiative du CRUC (Collectif des Riverains d'Uccle Centre). Cette courte énumération est loin d'être exhaustive. Si vous envisagez un endroit à Uccle pour une nouvelle place de jeux, son installation pourrait faire l'objet d'un subside « Coup de pouce » ou d'un « Budget participatif », dont la distinction est expliquée dans le n°122 de décembre 2024 de la *Lettre aux habitants*. Par ailleurs, il est primordial de veiller à leur entretien régulier afin de garantir toute la sécurité exigée.

Un petit rayon de soleil et le plaisir de se retrouver pour partager un moment agréable, au profit de tous les âges !



Des aires de jeu au parc Brugmann, le jardin du Chat, parc Montjoie,

Chantal Noé

UN DIMANCHE SANS VOITURES, MAIS 365 JOURS AVEC VÉLO !

Le GRACQ – *Groupe de recherche et d'action des cyclistes quotidiens* – représente les usagers cyclistes en Belgique francophone et défend leurs intérêts. C'est une association sans appartenance politique et sans but lucratif, mais c'est aussi et surtout une association citoyenne, composée à 99 %¹ de bénévoles.

Il y a autant de raisons de se mettre en selle que d'usagers du vélo : pour le plaisir et le bien-être, pour la santé, l'environnement, se déplacer plus efficacement en ville, faire des économies, etc. Respectant la liberté de tous, notre démarche vise à créer les conditions pour que toute personne qui souhaite se déplacer à vélo puisse le faire dans les meilleures conditions possibles.

Depuis sa création dans notre commune en 1975, le travail des bénévoles du GRACQ a permis d'obtenir de nombreuses avancées pour les cyclistes : les contresens cyclables (SUL), l'exonération fiscale de l'indemnité vélo, les points vélo dans les gares, le développement du RAVeL, le transport gratuit des vélos dans les trams et métros bruxellois, le tourne-à-droite cycliste conditionné au feu rouge, etc.

Au-delà de la promotion de l'usage du vélo, c'est une vision plus globale de la société que nous défendons : en prônant le vélo comme moyen de déplacement, nous souhaitons une société plus égalitaire, plus respectueuse de son environnement et de ses habitants, et où les intérêts collectifs sont remis au centre des préoccupations.

Sur le terrain, la situation évolue. On le constate au nombre de personnes sans cesse croissant qui se déplacent à vélo : un peu, beaucoup ou tout le temps ! Mais il reste aussi beaucoup à faire pour que le vélo puisse être un choix pour un maximum d'entre nous, quels que soient les obstacles rencontrés. C'est pourquoi le GRACQ invite les citoyen.ne.s à devenir acteur.trice.s du changement.

Un ancrage local

Pour mener à bien toutes ces initiatives, le GRACQ peut compter sur un ancrage local fort : ses bénévoles sont organisés en groupes communaux, qui font réellement vivre l'association au quotidien. Grâce à l'investissement et au dynamisme de leurs membres

actifs, ces groupes peuvent organiser des événements et ainsi répondre aux enjeux relatifs au vélo dans leurs communes respectives. Ils sont les témoins attentifs de la réalité du cycliste au quotidien et sont capables de porter la voix des usagers locaux pour faire évoluer les infrastructures et les politiques publiques.

Fédérer autour du vélo

À Uccle, plusieurs actions ont été menées ces dernières années autour des quatre grandes missions du GRACQ. Premièrement, notre groupe local permet aux citoyens qui se déplacent ou souhaiteraient se déplacer à vélo, de se rassembler et d'avoir plus de poids dans leurs revendications. Des balades cyclistes, organisées par nos bénévoles, nous permettent de partager nos expériences, des apéros nous permettent d'échanger sur les enjeux ucclois liés au vélo. Cycliste du quotidien, amateur.rice occasionnel.le ou simplement curieux.se de la mobilité douce, tout le monde est bienvenu à ces évènements.

Le plaidoyer comme outil phare

Une autre mission est celle de plaidoyer auprès des décideurs politiques, afin qu'ils soient attentifs aux différents besoins des cyclistes qui sont chaque année plus nombreux à Uccle. Rendre une commune cyclable est un énorme défi qui nous tient très fort à cœur. C'est un combat que nous menons sur le long terme, via plusieurs leviers d'action. Par exemple, nous sommes attentifs aux enquêtes publiques et nous y répondons lorsqu'elles impliquent des infrastructures qui impactent les cyclistes.

Nous organisons également chaque année une balade où sont conviés tous les membres du Collège et du Conseil communal, qui a pour but de mettre en selle un maximum de nos représentants politiques afin de les sensibiliser à la pratique du vélo. Nous rencontrons régulièrement les échevins – et tout particulièrement celui en charge de la mobilité – afin de leur remonter les besoins et défis que les cyclistes rencontrent dans leur quotidien, ou pour travailler ensemble à la promotion du vélo comme moyen de déplacement à Uccle.

Nous avons par exemple récemment travaillé avec Mme Delwart, échevine en charge de l'Économie, pour mener une action positive de promotion des commerces « amis des cyclistes » dans le quartier du

¹ Seuls les quelques permanents, qui composent l'équipe centrale, sont rémunérés.

Fort-Jaco suite au démantèlement violent des arceaux sur la chaussée de Waterloo, à l'automne 2024. Enfin, nous nous sommes fortement mobilisés lors des dernières élections communales afin de sensibiliser les têtes de liste aux problématiques de la mobilité active et d'analyser les propositions faites par les différents partis politiques sur le sujet.

Des formations ouvertes à tous

Ensuite, le GRACQ a également une mission de formation. Notre association est reconnue en « éducation permanente » et nous organisons ainsi plusieurs fois par an des formations « À vélo dans le trafic ». Ouvertes aux plus de 14 ans, ces formations, animées par des moniteurs bénévoles, permettent à toute personne intéressée d'apprendre les règles et les bons réflexes pour circuler à vélo, en toute confiance et en toute sécurité.

Nous avons également initié cette dernière année des ateliers de sensibilisation à la pratique du vélo avec l'ACQU et deux comités de quartier. Les comités Oxy15 et CRUC ont été les premiers à participer à ces ateliers et nous sommes heureux de pouvoir continuer cette collaboration avec l'ACQU dans le futur.

Informer et sensibiliser les citoyens

Enfin, le GRACQ se donne également pour mission de sensibiliser les citoyens à la pratique du vélo. Nous sommes ainsi présents lors de divers événements, comme la foire de Saint-Job ou la journée sans voiture. Chaque année, à l'automne, nous rappelons aux cyclistes l'importance d'être visible lors de notre

action « éclairage », durant laquelle nous distribuons des kits d'éclairage vélo.

Avançons ensemble : contactez-nous !

À l'image d'une militance constructive et rassembleuse, nous voulons permettre à chacun et à chacune de s'investir au sein du mouvement, pour contribuer à transformer la société. Mais la force de notre action est essentiellement conditionnée au nombre d'Ucclois qui nous soutiennent.

C'est pourquoi nous encourageons toute personne souhaitant rendre Uccle davantage cyclable à devenir sympathisant (gratuit) ou membre cotisant du GRACQ. Chacun est également libre de se joindre à nous à nos événements et aux réunions mensuelles de la locale (1h30, en soirée) lors desquelles nous planifions et organisons notre action. Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter via l'adresse courriel : uccle@gracq.org ou via notre page Facebook.

<https://www.gracq.org/devenez-sympathisant>
<https://www.gracq.org/devenez-membre-cotisant-du-gracq>

Prochaines formations vélo trafic à Uccle: samedi 17 mai et samedi 27 septembre.

A noter que des formations seront organisées en avril et juin à Forest.

Le GRACQ Uccle.



MODIFICATION D'UN PPAS, ADOPTÉ EN 1957 : ANECDOTIQUE ?

Le 12 mars 2025, l'ACQU était présente à la Commission de concertation relative à la modification du Plan particulier d'aménagement (PPA)¹ 15 bis Montjoie – Cavell – Jones – Errera.

En sa qualité d'organisation faîtière de comités de quartier ucclois, nous voulions soutenir la position et les observations du comité de quartier (CQ) local, en l'occurrence celui du Bosveldweg, mais aussi envisager les conséquences « effet domino » d'une révision d'un PPAS concernant un (petit) quartier comme précédent pour les autres quartiers dotés d'un PPAS.

Le CQ Bosveldweg n'est pas à l'origine de la demande de révision qui, aux dires de l'échevin de l'Urbanisme, « est par ailleurs déjà réalisé ».

Le Collège des bourgmestre et échevins d'Uccle a présenté lors de son adoption en première lecture par le conseil communal, le projet de PPAS 15 ter comme un premier test grandeur nature pour la « modernisation » des autres vieux PPAS, c'est-à-dire les Plans particuliers d'aménagement du sol existant avant l'adoption par le Parlement bruxellois de l'ordonnance du 29 août 1991, organique de la planification et de l'urbanisme.

L'ACQU s'inquiète de l'effet exemplatif et duplicateur qu'aura l'adoption du PPAS 15 ter sur la révision des autres plans particuliers d'aménagement, arrêtés avant le 29 mars 1976 par le Conseil communal d'Uccle.

Les raisons de nos craintes

Avant le 29 mars 1976, la Commune était seule compétente en matière d'aménagement du sol et d'urbanisme. Il n'y avait pas de normes supérieures. La situation a changé avec l'adoption le 29 mars 1976 du projet de Plan de secteur pour l'agglomération bruxelloise, remplacé depuis la régionalisation par

1 Avec la régionalisation de la compétence de l'urbanisme qui pour la Région de Bruxelles-Capitale a été effective au 1^{er} janvier 1990, les Plans particuliers d'aménagement (PPA) ont été rebaptisés plans particuliers d'aménagement du sol (PPAS). C'est pourquoi, nous parlerons ci-après en évoquant la saga de la modification du PPA 15 bis, du PPAS 15 bis et du projet de PPAS 15 ter.

le PRAS, le PRDD et le RRU². Plus particulièrement, le PRDD affiche comme objectif d'imposer aux communes une densification de l'habitat en seconde couronne – comme par exemple à Uccle. Cette densification du quartier peut avoir un effet d'éviction des habitants actuels et l'irruption de fonctions accessoires à l'habitat, bureaux et commerces, avec des conséquences importantes en matière de mobilité et de stationnement en voirie.

De ce point de vue subsistent deux inconnues majeures :

Tout d'abord, le RRU adopté en 2006 par le gouvernement bruxellois est en cours de révision et sa nouvelle version (RRU – *Good Living*) n'est toujours pas arrêtée définitivement. Ensuite, il n'existe pas de Plan communal de développement (PCDU) déclinant les accents ucclois du PRDD.

Il en va de l'effet domino que peut potentiellement avoir une abrogation éventuelle, partielle ou totale du PPA 15 bis sur les autres vieux PPAS ucclois.

Une solution alternative consisterait à ne pas modifier les anciens PPAS et à les assortir d'un règlement communal d'urbanisme zoné, tenant compte du RRU – *Good Living* quand il aura été définitivement arrêté par le gouvernement bruxellois.

Dès lors, l'ACQU demande de mettre sur pause le processus de révision de ce PPAS tant que les conséquences de l'application comme normes supérieures du PRAS, du PRDD, du RRU et d'un éventuel PCDU ne sont pas connues avec certitude.

*Dominique Vaes, Pierre Goblet, Martine De Becker
Administrateurs de l'ACQU*

2 Avec la régionalisation de la compétence de l'urbanisme, le plan de secteur applicable pour les 19 communes bruxelloises est devenu le Plan régional d'affectation du sol (PRAS). Tant les nouveaux PPAS que ceux qui sont modifiés doivent se conformer à une triple hiérarchie des normes : PRAS, Plan régional de développement durable (PRDD) et Règlement régional d'urbanisme (RRU). C'est ce que l'on appelle dans le jargon administratif « la hiérarchie des normes » qui régit tous les PPAS, adoptés depuis le 29 mars 1976 et ceux adoptés avant le 29 mars 1976 dès qu'ils sont mis en révision.

L'Association de Comités de Quartier Ucclois

Les Comités membres

Andrimont

Sébastien DE PAUW, av. d'Andrimont 37
sebdepauw@yahoo.fr - 0476.80 29 45

Association protectrice des arbres en forêt de Soignes (APAFS)

Bascule - Rivoli

Damien ANGELET, rue Stanley, 37 (b.1)
GSM : 0483 485 433
damien.angelet@diplobel.fed.be

Bosveldweg asbl

Anne DEL MARMOL, av. Montjoie 92
cbosveldweg@gmail.com - 0497.57 00 43

Bourdon - Horzel

Benoît LIMBOS, rue du Bourdon 67
0474 47 65 32 benoit.limbos@skynet.be

Calevoet

Ann-Mary FRANCKEN, Ancien Dieweg, 46
GSM : 0475 22 24 51
amfrancken@skynet.be

Churchill

Serge LEDERMAN - 0495.36 63 48
Rue Général Mac Arthur 13 (b.1)

Floride - Langeveld asbl

Chantal DE BRAUWERE
(Cf Administrateur)

Groeselenberg

Jean LESEUL -- Groeselenberg 69
0494.68 29 37 - jean.leseul@gmail.com

Fond'Roy, asbl

Marc VAN DER HAEGEN
Av. Maréchal Ney 20 - 0475.81 20 05

Gracq Uccle

Patricia DUVIEUSART, rue du Merlo, 8 B (b.9)
GSM : 0478 33 38 72
uccle@gracq.org - www.gracq.org

Kauwberg Nature asbl

Thérèse VERTENEUIL - rue Engeland, 367
Tél. 02.375 45 73 - chabi@comiteengeland.be

Kinsendael - Kriekenput

Martine DE BECKER (cf Administrateur)

Les amis des bois de Buysdelle et de Verrewinkel

Olivier KOOT, av. de Buysdelle 52
olivier.koot@scarlet.be
www.buysdelle.be/abbv/

Observatoire

Dominique VAES
(Cf Administrateur)

Ophem & C°

Yvette LAHAUT, rue des Myosotis, 20
Tél./fax : 02.376 61 71
yvette.lahaut@yahoo.fr

OXY 15, Mon quartier, Ma vie asbl

Xavier RETAILLEAU
(Cf Administrateur) - www.oxy15.be

Parc Brugmann

Jean D'HAVE,
av. du Château de Walzin, 7 (22)
GSM : 0471 22 15 43
jean.dhave@gmail.com

Collectif de Riverains d'Uccle Centre (CRUC)

Nicola da Schio, rue V.Allard, 77 (b.28)
GSM : 0485.75 62 27

Plateau Engeland-Puits

Luc VAN DE WIELE, chemin du Puits, 77
Tél. : 02.374.81.04

Protection et avenir d'Avijl

Catherine TOUSSAINT
Montagne de St Job, 139 - Tél. : 02.374 02 60
kther@belgacom.net - www.avijl.org

Quartier St-Job

Jacques SPIES, Montagne de St Job, 90
jac@santescandinave.be - GSM : 0497 422 088

Quartier Lorraine

Denys RYELANDT - av. du Maréchal, 20 A
Tél. : 02.374 97 03 - d.ryelandt@gmail.com

Uccle n'est pas un long fleuve tranquille (UPFT)

Bertrand CHARLIER, ch. St Job, 317
Tél. 02.374 90 27
bercharlier@outlook.com

Vallée du Linkebeek

Henri VERLAET, Moensberg, 31
Tél. : 02.374.13.53
www.valleedulinkebeek.be

Vanderkindere – Bascule

Christella DI FIORE
Tél. 0479 612 440
comitevdkbascule@gmail.com et
www.comitevdkbascule.com

Le conseil d'administration

Présidents d'honneur :

BERNARD JOURET

DENYS RYELANDT

Présidente :

Martine De BECKER - Rue des Bigarreaux 34

02.375 78 88 et 0479.95 17 28

martine.de-becker@outlook.com

Vice Président :

Dominique VAES - av. Lancaster 70

GSM : 0475.51 34 10 - dvaes@observatoireuccle.be

Trésorier :

Xavier RETAILLEAU – rue du Château d'Eau, 97

Tél. fax 02.374 32 95 – retailleau.x@gmail.com

Florence VANDEN EEDDE

Drève du Rembucher 10 - 1170 Bruxelles

GSM : 0476.927 980 - florence.acqu@gmail.com

François GLORIE – av. de Floréal, 35

GSM : 0478.78 44 71 – info@francoisglorie.be

Pierre GOBLET – rue Edouard Michiels, 13

GSM 0476 60 24 80 – pierregoblet@skynet.be

Christian HUBIN – Rue du Repos, 128

Tél. : 02.375 15 10 – chubin346@gmail.com

Chantal DE BRAUWERE – av. Gobert, 38

GSM : 0477 29 12 70 – chantaldebrauwere@hotmail.com

Jean Paul WOUTERS - av. de Foestraets, 4

GSM : 0497 59 95 06 – jp.wouter@gmail.com

Karin STEVENS - 130 ch.de Boitsfort, 1170 Bruxelles

GSM : 0497 82 93 60 – karinstevens@skynet.be

Chargée de mission :

Barbara DECUPERE

barbara@acqu.be

0497.48.02.62

La « Lettre aux habitants »

Éditeur responsable : Martine De BECKER

Coordination : Martine De BECKER

La « Lettre aux Habitants » peut être consultée sur le site internet de l'ACQU : www.acqu.be

Les opinions exprimées n'engagent pas nécessairement l'ACQU

Courriel : acqu.asbl@gmail.com

Impression : Drifosett Printing - www.drifosett.com

Tirage :

10.000 exemplaires imprimés sur papier recyclé

N° de compte de l'ACQU : BE61 3100 7343 1817

La LETTRE est publiée avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région de Bruxelles-Capitale.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE



Personnes de contact

Melkrieg - Truite - Trois Rois - Vervloet

Jacques HIRSCHBÜHLER,
chemin de la Truite, 31
Tél. 02.332 23 99 et GSM : 0498 540 560
j.hirschbuhler@gmail.com

De Fré – Echevinage

Michel DEVRIESE
av. De Fré, 29
Tél. : 02.374 85 80
michel.devriese@skynet.be

Gare d'Uccle-Stalle

Sophie CLERBAUX CAUDERLIER
277 rue Victor Allard
Sophiecaudelier@yahoo.fr